

### CONTEXTE

- Le marché du matériel d'entretien des surfaces est dynamique, soutenu par la demande accrue liée à la crise COVID. Les prévisions de chiffre d'affaires pour le secteur sont de +21% entre 2020 et 2024.
- Les enjeux majeurs sont liés à l'utilisation de ces matériels : 97% des maladies professionnelles des agents sont des TMS (source : ameli.fr).
- Les impacts environnementaux sont difficiles à mesurer pour ce secteur où une grande part des produits est manufacturée dans des pays à bas coût sur les premiers prix.

### EXPRESSION DU BESOIN

Entretien / Nettoyer les sols et surfaces, grâce à du matériel ergonomique permettant notamment de réduire les efforts physiques et les TMS associés en concertation avec les équipes de nettoyage, et avec du matériel présentant un impact faible sur l'environnement.

### PARTIES PRENANTES

#### Internes

- Acheteurs
- Equipe opérationnelle d'hygiène (EOH) - Hygiénistes - Qualiticiens
- Agents de Service Hospitalier
- Professionnels de santé - Direction des soins
- Chargé.e de mission RSE/DD si existant dans la structure

#### Externes :

- Fournisseurs (fabricants et distributeurs)
- Prestataires d'hygiène des locaux

### RETOURS D'EXPERIENCE ET CONTACTS

[Bilan d'une action menée en région paca visant à promouvoir les pratiques et achats responsables pour l'entretien des locaux en établissements sanitaires et médico-sociaux](#)

### POUR ALLER PLUS LOIN

- [Guide de l'entretien des locaux](#)
- [Guide de l'achat public durable](#) - Achats de produits, matériel et prestations de nettoyage

### LABEL/ECOLABEL



Cradle to cradle



Nordic ecolabel



NF environnement



Ecolabel européen



PEFC

### INDICATEURS ET EVALUATION DE LA QUALITE D'USAGE/SATISFACTION

- Mesure annuelle du taux de satisfaction des agents utilisateurs
- Mesure annuelle du nombre de Troubles Musculo Squelettiques TMS déclaré parmi les agents
- Mesure du taux de renouvellement annuel (mesure du coût total). Sur la durée du marché, le matériel doit être renouvelé un minimum de fois pour diminuer le coût d'utilisation, et les impacts environnementaux.

CYCLE DE VIE	OBJECTIFS
FABRICATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser les produits avec un taux de renouvellement faible (microfibres plutôt que lavettes non tissées), et une durée de vie maximisée</li> <li>Limiter les substances pétrochimiques et préférer les matières bio-sourcées (manches en bois, textiles naturels, etc.)</li> <li>Privilégier les matières recyclées et recyclables</li> </ul>
TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Optimiser les livraisons</li> <li>Limiter les emballages superflus</li> </ul>
USAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser le matériel ergonomique</li> <li>Réduire les nuisances par exemple sonores, notamment des chariots roulants</li> <li>Favoriser du matériel limitant l'utilisation de produits d'entretien</li> </ul>
FIN DE VIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser les produits – plastiques notamment - qui peuvent être valorisés à nouveau: PEHD, HDPE, etc.</li> <li>Favoriser les produits pouvant être réparé</li> </ul>

 RECOMMANDATIONS A INTEGRER DANS LE MARCHE

Les recommandations présentées sont des propositions de bonnes pratiques qui demandent à être adaptées en fonction des circonstances et des contextes de l'acte d'achat

	EXEMPLES DE REDACTION
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	<p><b>Informations sur le matériel</b>            Les fiches techniques de chacun des matériels devront être fournies par le fournisseur, informant notamment de la composition exhaustive des produits.            La durée de vie moyenne du matériel devra également être renseignée.</p> <p><b>Ergonomie</b>            Le matériel doit être conçu de façon ergonomique afin de réduire les troubles musculosquelettiques des collaborateurs (ex : éviter de se baisser ou l'utilisation d'un escabeau ou d'une échelle).            Le candidat devra fournir les documents prouvant l'étude ergonomique des produits. Ils prendront en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le poids</li> <li>- Le types de roues (si applicable)</li> <li>- La motorisation (si applicable)</li> <li>- L'aménagement (si applicable, ex pour les chariots)</li> <li>- Les poignées de conduite / la prise en main</li> <li>- Les protections</li> <li>- Les matériaux</li> </ul> <p><b>Consommations</b>            Les données suivantes seront communiquées pour chacun des matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation d'eau</li> <li>- Consommation d'énergie</li> <li>- Consommation de produit (si applicable)</li> </ul> <p><b>Spécificités par matériel :</b></p> <p><u>Chariots</u>            Le chariot devra prendre en compte la possibilité de gestion de tri des déchets (adaptation à la gestion des déchets du site : nombre de flux, séparation, ...)</p> <p><u>Balai</u>            Les balais seront équipés d'un manche ergonomique</p> <p><u>Bandeaux microfibres</u>            Les bandeaux microfibre devront être compatibles avec un lavage des sols sans détergent/désinfectant, doivent être recyclés et recyclables et fabriqués en monomatière (100% polyester).</p> <p>Decitex : Unité de mesure du titre d'un fil indiquant la masse en grammes de 10 000 mètres de fil.</p> <p><u>Lavette microfibre</u>            Environ 40 x 40. + ou - 100% microfibre, mini 70% polyester. Toutes couleurs. Résistant aux produits désinfectants. Devant supporter environ 100 lavages en blanchisserie. 100g/m2 environ.</p>

## EXEMPLES DE REDACTION

### SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Monobrosse / autolaveuse  
Le matériel est compatible avec un nettoyage sans produit chimique

Nettoyeur vapeur  
Utilisation de vapeur sèche et permettant une désinfection vapeur selon la norme AFNOR NFT 72-110

**Essai du matériel**  
Le candidat proposera une période d'essai/ de test du matériel par les collaborateurs en amont de l'achat de celui-ci.

### CONDITIONS D'EXECUTION

**Accompagnement des équipes**  
Le fournisseur accompagne les équipes à l'utilisation des produits, par une sensibilisation voire une formation à l'utilisation de ces derniers. Il proposera des interventions annuelles de bonne utilisation des produits auprès des équipes d'hygiène hospitalière. Et lors d'évolutions potentielles de produits ou procédés.  
Tous les produits devront être accompagnés d'instructions et d'appareils de dosage (notices).

**Entretien et fin de vie du matériel**  
Le fournisseur propose l'entretien / une garantie de réparation en cas de panne/casse du le matériel.  
L'entreprise attributaire du marché prendra soin de proposer des fournitures respectant les conceptions techniques facilitant le démontage et la réparation du produit ainsi que la mise à disposition des pièces de rechange susceptibles d'être remplacés pendant la durée de vie du produit.  
Un engagement est pris de fournir durant 5 ans à compter de la date d'arrêt de production de la gamme concernée les éléments fonctionnels d'origine ou des éléments remplissant des fonctions équivalentes.  
Une solution de reprise du matériel en fin de vie est proposée par le fournisseur.

**Plan de progrès**  
Les parties s'inscrivent dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue des prestations de l'accord-cadre. Dans cette perspective, les parties conviennent d'élaborer conjointement un plan de progrès dans un délai de 2 mois après la notification de l'accord-cadre. Ce dernier peut par exemple contenir la mise en place de filière de recyclage des microfibrés.  
Le plan de progrès vise à garantir et optimiser la performance des achats. Il consiste à déterminer les objectifs partagés entre le titulaire et l'acheteur et à établir un plan d'action sur la durée de l'accord-cadre.  
Le titulaire se doit de respecter les engagements pris dans le cadre du plan de progrès. Toutefois, s'agissant d'un mécanisme incitatif.

### CRITERES D'ATTRIBUTION

**Protection des collaborateurs**  
Le candidat détaillera les actions mises en place afin de protéger les collaborateurs utilisant le matériel pour chacun des risques suivants :

- Troubles Musculo-Squelettiques
- Nuisances sonores

Pas d'action	Actions de sensibilisation unique ment OU actions curatives uniquement	Actions de sensibilisation ET actions curatives	Actions préventives	Actions préventives, curatives et de sensibilisation
0 Point	X Points	XX Points	XXX Points	XXXXX Points

**Économie circulaire**

- L'entreprise indique le pourcentage de matières premières issues de matériaux recyclés

Entre 0% et 20%	Entre 20% et 40%	Entre 40% et 60%	Entre 60% et 80%	Entre 80% et 100%
0 Point	X Points	XX Points	XXX Points	XXXX Points

- L'entreprise propose des produits issus du réemploi ou reconditionnés.

Produit non issu du réemploi ou reconditionné	Produit non issu du réemploi ou reconditionné
0 point	X Points

**Recyclage des emballages**

Pourcentage des emballages primaires, secondaires et tertiaires, avec une possibilité de recyclage possible (minimum 50% d'une seule matière pour pouvoir être recyclé).

Entre 50% et 60%	Entre 60% et 70%	Entre 70% et 80%	Entre 80% et 90%	Entre 90% et 100%
X Points	XX Points	XXX Points	XXXX Points	XXXXX Points

**Impact des textiles (X points)**

- Les textiles pourront présenter une certification environnementale : EU ecolabel, GOTS, Dekotex ou équivalent.
- Les textiles n'étant pas en coton seront favorisés.

**Aspect éco conception**

Il sera important de noter ici les efforts de mesure de l'impact environnemental des matériels d'entretien. Les soumissionnaires fournissent la documentation et les études de type analyse de cycle de vie, empreinte carbone, écoconception relatives au produit faisant l'objet du marché. La documentation sera notée selon trois paramètres différenciants :

- La prise en compte de l'ensemble du cycle de vie (extraction des matières premières, fabrication, transport, utilisation et fin de vie)

Aucune mesure d'impact	Mesures sur 1 ou 2 étapes du cycle de vie	Mesures sur tout le cycle de vie
0 Point	X Points	XX Points

etc.)

Aucune mesure d'impact	1 impact environnemental mesuré	Plusieurs impacts environnementaux mesurés
0 Point	X Points	XX Points

Pas de mesure	Mesures sans réduction des impacts	Mesures et réduction des impacts
0 Point	X Points	XX Points

**Note pour les acheteurs**

Les candidats doivent pouvoir fournir des études prouvant la mesure et éventuelle réduction des impacts. Il en existe principalement deux sortes dont voici les critères de robustesse :

- **Le bilan d'émission de gaz à effet de serre** (uniquement changement climatique) : prise en compte de tous les postes significatifs (matières premières, fabrication, transport, utilisation, fin de vie); contient un minimum de facteurs monétaires (facteur physique : kWh = x CO<sub>2</sub> ≠ facteur monétaire : l€ = x CO<sub>2</sub>); transparence et clarté de la méthode de collecte des données; actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre (= plan de transition); fait ou revue par un tiers externe.
- **L'analyse du cycle de vie** (plusieurs impacts environnementaux) : basée sur la norme iso 14040/44; prise en compte de tout le cycle de vie (matières premières, fabrication, transport, utilisation, fin de vie); transparence et clarté de la méthode de collecte des données; analyses de plusieurs impacts environnementaux (changement climatique, consommation d'eau, rarefaction es minerais, pollution de l'air, etc.); transparence et clarté de la méthode de collecte des données; actions de réduction des impacts environnementaux (= éco conception); fait ou revue par un tiers externe.

CRITERES D'ATTRIBUTION



POINTS DE VIGILANCE SUR LE COUT TOTAL DE POSSESSION

**Coût total de possession de la microfibre.**

Il est important de prendre en compte au moment de l'achat des microfibre l'impact que cela entraînera sur le coût d'utilisation. En effet, dû à la taille des fibres et au faible poids des microfibrilles, leur nettoyage en blanchisserie entrainera une consommation plus faible de produits lessiviels, d'eau et d'énergie (quantité plus importante de bandeaux par cycle de lavage).